

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

**Étaient présents** : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN et Sandrine JOURNE.

M. Michel BUXERAUD donne pouvoir à M. Daniel BOSSE.  
Mme Liliane BAYANO donne pouvoir à M. Rémi LUCET.  
Mme Hélène CÔME donne pouvoir à M. Laurent MEULENYSER.  
M. Didier BRILLANT donne pouvoir à Mme Nadine GOHARD.

**Était absent** : M. Jason REGNIER

\_\_\_\_\_

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

#### ORDRE DU JOUR :

##### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2018**

Après deux modifications de forme, le compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

##### **2. Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole**

Madame Marie GARCIA explique qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser monsieur le maire au nom de la commune à renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'île de France, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, dans les conditions suivantes :

Montant : 150 000 euros - Durée : 365 jours

Index Euribor 1 mois + 1,20%, Euribor flooré à 0,00%

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Pas de commission de non utilisation - Frais de dossier : 0,2%, soit 300€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **3. Suppression du CCAS**

Madame Nadine GOHARD explique qu'il s'agit de prendre la décision de supprimer le CCAS. En effet, l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants, de disposer d'un CCAS, sans remettre en cause la poursuite des activités sociales de la commune. Cette suppression doit être décidée par délibération du conseil municipal et sera effective au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. La commune sera alors autorisée à exercer directement les compétences de son précédent CCAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **4. Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel**

Monsieur le maire explique qu'il convient de créer un poste d'agent technique territorial contractuel à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour assurer le remplacement d'un agent titulaire partant en retraite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **5. Obligation de dépôt d'une Déclaration préalable de travaux pour les divisions non constitutives de lotissement**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre une délibération qui instaure l'obligation de déposer une Déclaration Préalable de travaux pour les divisions non constitutives de lotissement sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

## **INFORMATIONS DU MAIRE :**

L'arrêté de dissolution du **SIPTG** (syndicat d'eau potable Plaisir-Thiverval-Grignon) a été signé par le Préfet le 10 septembre 2018, avec 2 mois de recours. Les crédits relatifs à l'excédent de fonctionnement et d'investissement devraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2018 et nécessiteront une **Décision Modificative** du Budget Primitif, prévue au conseil d'octobre.

Nous avons eu recours au déblocage de la totalité de la ligne de trésorerie (150 000€) pour couvrir une partie des dépenses liées aux marchés de travaux de la JCT et de la nouvelle classe, dans l'attente du versement des subventions attendues dans le cadre du Contrat Rural avec le Département et la Région.

Les sessions prévues au Budget Primitif n'ont pas encore abouties (vente des locaux d'activité de Folleville et de la crèche) – ce qui place la section d'investissement en déséquilibre et contraint pour le moment, à ne pas mettre en œuvre certains investissements, pourtant budgétés.

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a reçu récemment les représentants de l'AGROPARISTECH pour aborder entre autres, le versement d'une redevance pour la location pour l'agence postale communale et le renouvellement d'une convention d'utilisation du gymnase de l'AGRO.

Il a été convenu de maintenir le fonctionnement actuel de l'APC jusqu'au départ effectif de l'école qui doit intervenir vers le printemps 2021 pour une rentrée des élèves à Saclay en septembre 2021.

Le site n'est pas encore officiellement en vente, l'Etat a engagé la phase d'audit des bâtiments dans le cadre des diagnostics obligatoires en cas de cession.

**Monsieur le maire** explique qu'il a demandé à la gendarmerie de procéder à des contrôles des camions sur la Route des Nourrices qui vient d'être refaite par la communauté de communes. Il s'avère que beaucoup d'entre eux circulent non bâchés.

#### **TOUR DE TABLE :**

**Monsieur Daniel BOSSE** précise que les travaux de la JCT et de la nouvelle classe se sont globalement bien passés, dans les temps impartis et que la commission de sécurité départementale, réunie le 18 septembre, a émis un avis favorable pour les 5 ans à venir.

**Monsieur Laurent MEULENYSER** fait remarquer que, désormais, il existe une « allée du Parc » et un « chemin du Parc » - ce qui pose problème aux facteurs, surtout remplaçants. Monsieur le maire propose de demander aux familles de Folleville d'indiquer « Parc de Folleville » pour éviter toute confusion.

**Madame Hélène CÔME, par la voix de M. Meulenyser ayant pouvoir,** demande de fixer une date pour organiser une matinée propreté à l'automne.

Elle demande également s'il y a des avancées pour le projet de traversée de la RD119 à Folleville. Monsieur le maire dit qu'il a rencontré au cours de l'été la Directrice du Territoire d'Action Départemental (TAD) Terres d'Yvelines et qu'une rencontre sur site doit être prochainement programmée avec le Département.

**Madame Sandrine JOURNÉ** informe qu'à Folleville, certaines personnes se posent des questions sur le jardin qui vient d'être clôturé, en face du centre de loisirs.

**Madame Nadine GOHARD** répond qu'il ne s'agit pas d'un jardin public mais d'un espace dont l'usage est réservé au centre de loisirs.

**Monsieur Bertrand VACHETTE** annonce qu'il se rendra le lendemain à une réunion de la Commission Consultative de l'environnement de l'aérodrome de Chavenay.

**Madame Laurence VAUVERT** informe les membres du conseil municipal que la rentrée des classes s'est très bien déroulée, avec de nombreuses nouveautés, telles que :

- l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école de Grignon dans les locaux restructurés de l'ancienne garderie et cantine et la création d'un bureau et de réserves pour la direction d'école.
- l'ouverture d'un nouveau restaurant scolaire, installé en self-service à la JCT.
- l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs dans les locaux d'activité de Folleville, géré par les Petits Chaperons Rouges et fonctionnant tous les jours de la semaine (matin, soir, mercredi et vacances scolaires).
- le dédoublement de la ligne de bus scolaire, en maintenant les points d'arrêts existants et en ajoutant un arrêt à Folleville.
- une étude scolaire supplémentaire est assurée à l'école de Grignon.

A ce jour, l'école maternelle accueille **24** élèves de Petite et Moyenne section ;  
L'école primaire accueille **85** élèves de la Grande section de maternelle au CM2.

**EFFECTIF GENERAL DE LA COMMUNE : 109 élèves, répartis en 5 classes**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13  
Prochain conseil municipal prévu les jeudis 18 octobre et 13 décembre 2018